

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1865.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1866.

(Voir le N° 121, session de 1864-1865, le N° 15, session 1865-1866 de la
Chambre des Représentants, et le N° 11 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; le Comte d'ASPREMONT LYNDEN,
ZAMAN, BISCHOFFSHEIM et le Baron GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Voies et Moyens présenté par M. le Ministre des Finances pour l'exercice 1866 s'élève à la somme de 164,089,490 francs et dépasse de 4,476,600 francs les évaluations arrêtées pour l'exercice 1865.

Le revenu toujours croissant du chemin de fer de l'État, les nouvelles lignes de Hal à Ath, de Tournay à Blandin, de Bruxelles à Louvain et de Braine-le-Comte à Grand, qui seront mises en exploitation en 1866, permettent d'évaluer les recettes de notre railway national à 37,500,000 francs, chiffre qui constate une augmentation de 4,500,000 francs sur les évaluations faites pour l'année courante.

La majeure partie des articles du Budget des Voies et Moyens présente des résultats très-satisfaisants; la contribution personnelle, les patentes, les droits d'accises sur les eaux-de-vie indigènes, l'enregistrement, les droits de succession, le timbre, les postes, les bateaux à vapeur, le télégraphe, présentent un accroissement de recettes d'ensemble 2,446,000 francs. Les principales diminutions portent sur les péages des rivières et sur la fabrication des monnaies de nickel et de cuivre. L'évaluation du produit des péages des voies navigables est inférieure de quatre cent mille francs à celle portée au budget de 1865.

Une somme de 2,400,000 francs figurait au Budget de la même année, comme produit de la fabrication des monnaies de nickel et de cuivre. Cette somme a disparu momentanément de la colonne des recettes, mais par contre une somme de 1 million 75 mille francs, portée au Budget du Ministère des Finances, pour achat de matières premières et fabrication de ces monnaies, a pu être déduite du montant des dépenses.

(2)

La note préliminaire jointe au Projet de Budget, le Rapport remarquable fait à la Chambre des Représentants par l'honorable M. De Wandre, donnent des détails intéressants sur la situation toujours croissante des recettes de l'État, sans que les bases de l'impôt aient été augmentées depuis quelques années, tandis que des réductions notables ont été accordées par la Législature. Cette situation, disons-nous, doit être attribuée à l'accroissement de la population, au développement de la richesse publique et surtout à la progression des recettes du chemin de fer.

Les autres articles du Budget soumis à vos délibérations n'ont donné lieu à aucune observation au sein de Votre Commission, elle se félicite de pouvoir constater une situation financière aussi éminemment favorable, et, à l'unanimité des membres présents, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget des Voies et Moyens tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 22 de ce mois.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.

Le Président,
Baron BETHUNE.